AVIS PUBLIC

Anjou Montréal

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire par intérim du conseil d'arrondissement d'Anjou :

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro RCA 1447-177, modifiant le règlement de zonage numéro 1447;

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 6 mars 2007, d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 1447-177, amendant le règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou afin d'interdire les escaliers extérieurs donnant accès au sous-sol dans les cours avant et dans les cours latérales dans le secteur de zone R-A/B 5», tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 3 avril 2007 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce projet de règlement est d'interdire les escaliers extérieurs donnant accès au sous-sol en cour avant et en cour latérale dans le secteur de zone R-A/B 5;

Que ce projet de règlement vise essentiellement le secteur de zone R-A/B 5 délimité par l'avenue Roche-sur-Yon, l'avenue Talcy et le parc Talcy;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée.

Anjou, le 21 mars 2007

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des affaires publiques et du greffe
Secrétaire d'arrondissement par intérim